

## AVIS PUBLIC



### AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### **Modifications proposées au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.**

Lors de son assemblée du 24 février 2022, le conseil d'agglomération a adopté par les résolutions CG22 0133 et CG22 0134, deux projets de règlement, afin de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (ci-après le Schéma). L'objectif de ces modifications est de conserver certains secteurs d'intérêt écologique et d'augmenter la valeur environnementale d'un secteur vulnérable aux effets reliés au phénomène des îlots de chaleur urbains.

Deux dossiers ont été préparés pour décrire les modifications proposées au Schéma qui doivent être adoptées par règlement :

**1. Territoires visés par le projet de règlement P-RCG 14-029-4 : Parc du Boisé-Jean-Milot, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et terrains du Club de Golf Métropolitain Anjou, dans l'arrondissement d'Anjou**

Ce projet de règlement propose, pour le parc du Boisé-Jean-Milot, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de passer de la grande affectation « dominante résidentielle » à la grande affectation « conservation ». Pour plusieurs terrains du Club de Golf Métropolitain Anjou, passer de la grande affectation « industrie » à la grande affectation « grand espace vert ou récréation ».

Résumé des principaux effets des modifications proposées au Schéma sur les territoires visés:

- le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) doit être modifié afin d'être conforme aux nouvelles affectations du Schéma pour les territoires visés. Ainsi seront modifiées les cartes intitulées « Le schéma des secteurs d'emplois », « L'affectation du sol » et « La densité de construction »; le Règlement de zonage RCA 40 de l'arrondissement d'Anjou doit être modifié afin que les usages autorisés dans les zones correspondant au secteur identifié soient conformes à la nouvelle affectation du Schéma prévue pour ce secteur.

**2. Territoire visé par le projet de règlement P-RCG 14-029-5 : Terrains municipaux dans le campus Hubert Reeves et près du marais IPEX, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Ce projet de règlement propose, pour certains terrains municipaux situés à l'intérieur de l'Éco-campus Hubert Reeves et près du marais IPEX, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, de passer de la grande affectation « industrie » à la grande affectation « conservation ».

Résumé des principaux effets des modifications proposées au Schéma sur les territoires visés:

- le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) doit être modifié afin d'être conforme à la nouvelle affectation du Schéma pour le territoire visé. Ainsi seront modifiées les cartes intitulées « Le schéma des secteurs d'emplois », « L'affectation du sol » et « La densité de construction »; le Règlement de zonage RCA08-08-0001 de l'arrondissement de Saint-Laurent doit être modifié afin que les usages autorisés dans les zones correspondant aux secteurs identifiés soient conformes à la nouvelle affectation du Schéma prévue pour ces secteurs.

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.. A-19.1), la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal doit consulter la population de l'agglomération de

Montréal lorsqu'une modification est demandée au Schéma. L'assemblée publique de consultation vise à éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil d'agglomération.

**DATE ET HEURE :** **Mercredi 4 mai 2022 de 19 h 00 à 21 h 00**

**Salle du conseil, Hôtel de Ville de Montréal**  
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5

L'assemblée sera disponible en webdiffusion. Le lien pour visionner la **séance en webdiffusion** sera disponible le jour de l'assemblée à l'adresse suivante :  
<https://tinyurl.com/4b823wc9>

Lors de cette assemblée, le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal présentera d'abord les modifications proposées au Schéma. La présentation sera suivie d'une période de questions et commentaires du public présent dans la salle d'assemblée. Ensuite, une période sera consacrée à la lecture des questions et commentaires du public qui assistent à distance à l'assemblée. Enfin, l'assemblée se conclura par une période de questions et commentaires des membres de la Commission.

**PARTICIPER EN POSANT UNE QUESTION OU EN ÉMETTANT UN COMMENTAIRE**

La Commission invite toute personne qui souhaite poser une question ou émettre des commentaires en lien avec l'objet de la consultation à s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne disponible sur la page de la consultation, **entre mardi 19 avril 2022 et mercredi 4 mai 2022 à 19 h 45**. Il sera également possible de s'inscrire sur place pour les personnes qui se présenteront à l'assemblée.

**DOCUMENTATION**

La documentation utile pour comprendre chaque proposition de modification, incluant les projets de règlements P-14-029-4 et P-14-029-5 et leur document d'accompagnement, est disponible pour consultation sur le site web des commissions à la page consacrée à la consultation : <https://tinyurl.com/4b823wc9>

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir copie des documents en appelant au 514 872-3770 ou par courriel : [commissions@montreal.ca](mailto:commissions@montreal.ca)

Inscrivez-vous dès maintenant à notre infolettre pour ne rien manquer de nos nouvelles : [ville.montreal.qc.ca/infolettrecommissions](http://ville.montreal.qc.ca/infolettrecommissions)

**RENSEIGNEMENTS :** Service du greffe  
Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5  
Téléphone : 514 872-3770  
Télécopieur : 514 872-5655  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)  
[commissions@montreal.ca](mailto:commissions@montreal.ca)  
[@Comm\\_MTL](https://twitter.com/Comm_MTL)

Fait à Montréal, le 19 avril 2022

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

**DATE DE PARUTION : LE MARDI 19 AVRIL 2022 – LE DEVOIR**